

LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Messidor, an VII.



Détails sur les derniers combats qui ont eu lieu entre l'armée du général Macdonald et celle des Autrichiens. — Rentrée à Gènes de celle du général Moreau. — Prise par l'escadre anglaise de trois frégates et d'un cutter venant d'Égypte. — Apparition de deux cents voiles anglaises à la vue d'Ostende. — Nomination du général Championnet au commandement en chef d'une armée des Alpes. — Réflexions sur l'annulation des congés.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les Loix de la république et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n.º 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

Extrait d'une lettre du quartier-général de l'armée d'Italie, à Gènes, le 8 messidor.

Vous avez vu, par ma dernière, que nous espérons beaucoup de la réunion alors presque assurée de l'armée de Moreau avec celle de Macdonald. Déjà les deux généraux avoient obtenu des succès sur l'ennemi; celui de Moreau sur-tout, devant Alexandrie, étoit marquant. Mais quel changement soudain! la supériorité de l'ennemi & les renforts qu'il reçoit continuellement viennent de forcer Macdonald à se retirer sur la Toscane, en abandonnant la ville de Parme, Reggio & Modene. La division Victor, qui s'étoit avancée jusqu'à Plaisance dans le dessein de réunir sur le Pô l'armée de Moreau à celle de Macdonald, en leur donnant la main, a été battue aussi, & a beaucoup souffert en effectuant sa retraite sur les montagnes de la Ligurie. La division Lapoype a suivi le même mouvement en se retirant à la hâte, & avec peine, sur Bobbio. Enfin Moreau lui-même, qui, après avoir complètement battu l'ennemi, le 2, devant Alexandrie, s'avançoit déjà sur Voghera & Pavie, est obligé d'abandonner cet avantage et de se retirer sur Gènes, où il arrive ce soir avec son armée.

Ce n'est qu'après un combat long & opiniâtre que Macdonald a été forcé de se retirer. Il s'est battu pendant quatre jours, & le quatrième, c'étoit en désespérés de part & d'autre. Les Autrichiens & les Russes ne nous le cèdent en rien; même bravoure, même acharnement. Enfin la mêlée duroit depuis six heures, lorsque l'arrivée de Suwarow, à la tête de dix-huit mille russes de renforts; décida de la victoire. Voilà ce que l'on apprend par les différens rapports dont aucun n'est officiel, car on n'a point eu encore de nouvelles de Macdonald, ce qui ne contribue pas peu à augmenter nos inquiétudes.

Cette affaire, toujours d'après les mêmes rapports, a dû être extrêmement sanglante de part & d'autre; nous y au-

rons perdu six mille hommes & l'ennemi huit mille, mais on dit qu'un corps polonois a été pris avec le général Dombrowski qui le commandoit; ce seroit pour nous une perte réelle, car ces braves gens se battent comme des lions. On assure de plus qu'un autre général a été blessé à mort, & que Macdonald lui-même a reçu trois coups de sabre sur la tête.

Les suites de ce nouveau revers sont incalculables. Comment les réparer! Il n'arrive point de renforts à cette armée: on n'en annonce pas même. Comment le gouvernement peut-il ainsi abandonner une aussi brave armée? On dirait, en voyant une telle conduite, qu'il veut la sacrifier; (les changemens opérés dans le directoire n'étoient point encore connus à l'armée) déjà on l'en accuse hautement, & la malveillance profite de ces propos fondés ou non, les accrédite, & jette ainsi l'alarme, la méfiance & le découragement dans tous les cœurs.

D'un autre côté, nous venons d'apprendre, non sans frémir d'indignation, que la citadelle de Turin étoit tombée au pouvoir de l'ennemi. Outre que cet événement, sans doute la suite de quelque lâcheté ou trahison, nous ferme l'entrée & la sortie de l'Italie par la Suisse, le Mont-Genève & le Mont-Cenis, c'est que le corps ennemi qui bloquoit Turin au nombre de 15 à 20 mille hommes, arrive à marches forcées pour renforcer encore les troupes que nous avons à combattre.

Enfin, par une fatalité qui sembleroit faire croire que tous les maux sont prêts à accabler la brave armée d'Italie, c'est que la flotte anglaise, forte de 28 voiles, croise dans ce moment depuis Livourne jusqu'à Toulon; elle est depuis hier à la vue de Gènes, où elle a envoyé un parlementaire pour proposer de rendre sur parole mille à douze cents prisonniers, faits par la prise de trois frégates & d'un cutter venant d'Égypte avec des nouvelles de Buonaparte pour la France. Ces frégates, après une traversée de 45 jours, étoient sur le point d'entrer à Toulon, lorsque la flotte ennemie s'en est emparée.

Nous ne savons ce qu'est devenue notre escadre; elle a paru un instant dans cette mer & a disparu tout-à-coup. On nous avoit annoncé l'agréable nouvelle qu'elle avoit été à la rencontre de la flotte ennemie, & l'avoit complètement battue, mais nous avons dans ce moment & malheureusement devant les yeux la preuve de la fausseté de ce rapport. Gènes est dans la disette la plus grande de comestibles. L'armée de Moreau, qui y a séjourné dix à douze jours, a tout consommé. La voilà qui est forcée d'y revenir de nouveau, & les Génois en sont alarmés. Le voisinage de la flotte ennemie fait perdre tout espoir de recevoir des bleds

par mer. On n'espéroit ravitailler ce pays qu'en comptant sur des succès en Piémont & en Lombardie, mais notre retraite nous ôte encore ce seul espoir. Cependant Moreau, avant d'abandonner ses conquêtes momentanées, a fait une réquisition de grains dont le convoi marche avec lui à Gênes; mais cette ressource sera de peu de durée, & ne suffira pas même pour y nourrir l'armée à son passage.

Il paroît que la défaite de Macdonald & de la division Victor, mettant entièrement obstacle à la jonction des deux armées, le général Moreau s'est déterminé à ramener la sienne à Gênes pour la conduire en Toscane par la rivière de Gênes. C'est le seul moyen qui lui est ouvert pour opérer cette jonction: reste à savoir si l'ennemi lui en donnera le tems; car il est certain qu'il va harceler fortement Macdonald, & qu'il fera tous ses efforts pour empêcher cette réunion en Toscane, comme il a empêché qu'elle ne s'effectuât sur le Pô.

En supposant même que cette réunion pût s'opérer, je doute que son résultat soit avantageux pour nous; l'ennemi aura eu le tems de réunir en masse toutes ses forces qui excéderont 80 mille hommes, tandis que nous en aurons tout au plus 45 mille à lui opposer.

Si malheureusement nous sommes battus, il ne nous reste d'autre retraite que la rivière de Gênes, chemin appelé *la Corniche*, seulement praticable pour les hommes & les chevaux, l'artillerie ne peut être transportée que par mer & sera très-aventurée; car il n'y a pas à douter que les mouvemens de la flotte anglaise ne soient combinés avec ceux de l'ennemi.

Il y a quelque chose de plus; c'est que la retraite par terre sera peut-être impossible, car il s'avance sur Savonne, par la vallée de Ceva, un corps de 8,000 Autrichiens, destiné à nous couper le passage; du moins le bruit s'en répand: s'il se confirme, notre embarras seroit cruel dans le cas d'une retraite forcée.

S U E D E.

Stockholm, le 28 prairial.

Le roi vient d'augmenter la paie de notre garnison, sous prétexte du renchérissement des denrées. Il fait observer la plus grande discipline dans le camp qu'il a formé près de cette ville; il couche lui-même tous les jours dans sa tente, & se leve à quatre heures du matin pour faire manœuvrer ses troupes. Il se rendra incessamment à Carlserone pour visiter la flotte.

L'amiral comte Wachtmeister a pris le commandement en chef de Carlserone.

Le général-major Mannerskantz partira d'ici sous peu de jours pour visiter nos forteresses méridionales & prendre des mesures pour leur défense.

Quoique nous ayons reçu de Russie une provision considérable de grains, ils sont encore très-chers.

D A N E M A R C K.

Copenhague, le 28 prairial.

Le prince royal, à l'issue des manœuvres de ceux des régimens qui sont dans cette capitale, s'est mis en route hier pour la Fionie, le Jutland & le Holstein, accompagné seulement de trois de ses adjudans, d'un capitaine de garde à cheval & d'un chirurgien.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bayonne, le 13 messidor.

Un courrier venant de Carthagene a passé hier matin. Il rapporte que notre escadre, forte de vingt-deux vaisseaux

de ligne, y étoit entrée le 6, & quelques heures après, trois frégates & une corvette, venant de Toulon; que tout alloit remettre en mer le lendemain, avec les dix-huit vaisseaux de Massarado. Cette escadre combinée sera forte de quarante vaisseaux de ligne, dont huit à trois ponts & d'un grand nombre de frégates & autres bâtimens légers.

Bruxelles, le 19 messidor.

Les anglais paroissent avoir l'intention d'opérer un débarquement sur nos côtes ou dans les isles de la Zélande; déjà l'on a signalé avant-hier, d'Ostende & des environs, 200 voiles ennemies. Les généraux qui commandent dans nos départemens ont pris des mesures pour déconcerter les projets de l'ennemi. On va réunir depuis Nicuport jusqu'à l'Ecluse, toutes les troupes qui ne seroit pas indispensables pour le service de l'intérieur.

PARIS, le 21 messidor.

L'exactitude & la vérité, bases si nécessaires de tout résultat en politique & en finances, nous forcent de revenir sur notre premier article de Paris d'hier. Si la population & le territoire offrent en France plus d'étendue pour l'assiette de l'impôt, il faut convenir qu'aujourd'hui les sources du commerce de l'univers, envahi par les Anglais, leur offrent d'immenses ressources, qui ôtent même tout moyen de proportion comparative.

— Le général Lefevre est nommé général en chef de la partie de l'armée du Rhin près Worms. On ne sait pas si ses blessures lui permettront de partir.

— Il paroît qu'au moment où le général Joubert a été nommé commandant en chef de l'armée d'Italie, il a donné sa démission du commandement de la 17^e division militaire.

— Le général-major polonais Auguste Kralieski est arrivé à Paris: il se rendra incessamment à l'armée d'Italie.

— Le ministre de la guerre vient d'ordonner la mise en jugement des citoyens Jourdain, chef du dépôt des remontrances à Versailles, Barbier et Orri, commissaires des guerres à la même résidence, prévenus de dilapidations et d'infidélité dans l'exercice de leurs fonctions.

— La police a fait fermer aujourd'hui les maisons de jeu.

— On dit que c'est le citoyen Drouet qui a préparé l'organisation du cercle du Manège.

— Le ministre de l'intérieur vient de faire afficher le programme de la fête du 14 juillet, correspondant au 26 messidor. Cette fête sera annoncée la veille au soir par une salve d'artillerie; le 26 au matin les municipalités des différens arrondissemens se rendront dans les temples décadaires, où chaque président prononcera un discours analogue à la circonstance: l'après-midi toutes les autorités constituées se réuniront au Champ de-Mars. Le président du directoire y prononcera un discours; le conservatoire de musique y exécutera l'hymne: *Amour sacré de la patrie*, etc.

La fête sera terminée par des évolutions militaires.

— Dans les affaires sanglantes qui viennent d'avoir lieu en Italie, le général Grandjean a été blessé; le général Olivier a eu le pied traversé d'un biscayen, & l'adjudant-général Blondeau a été blessé à Pépaulé.

— Les dernières lettres de Suisse n'annoncent rien de nouveau. Massena a donné l'ordre de démolir le village bâlois du petit Huningue, qui gêne beaucoup l'extension des fortifications de Bâle, & pourroit être utile à l'ennemi, s'il vouloit établir des batteries contre la forteresse de Huningue.

Sur l'annulation des congés.

La résolution relative à l'annulation des congés délivrés depuis 1793, est la première depuis le 28 prairial contre laquelle il se soit manifesté une vive opposition : elle n'a passé qu'à un très-petit nombre de voix ; différents orateurs l'ont combattue ; plusieurs journaux l'ont attaquée, & deux fois on a lu dans l'Ami des Loix des objections énergiques.

Cette résolution parvient au conseil des anciens, éclairée par la discussion antérieure, repoussée par des argumens irrésistibles, & jugée par l'opinion.

Il importe de rappeler les observations les plus frappantes, & d'ajouter celles qui n'ont pas été énoncées.

Et d'abord, pourqu'i l'urgence? On venoit de déclarer que les dernières classes de conscrits suffisoient pour compléter nos armées ; de plus, on répétoit qu'actuellement on manquoit de moyens pour vêtir, armer, équiper tous ces conscrits : ainsi, d'un côté, un supplément sans nécessité, de l'autre, un surcroît d'embaras ; la précipitation étoit donc dénuée de motifs : remarquez que cet argument a une double force ; il démontre le vice de la forme & l'inutilité du fond.

2°. On annulle les congés que les comités de salut public & le directoire ont été autorisés à donner : on fait plus, on rapporte implicitement la loi du 29 nivose dernier. Cette rétroactivité est-elle constitutionnelle? Et quand vous anéantissez les loix rendues, quelle garantie assurez-vous à celles que vous rendez?

3°. Lorsqu'on arrête la conscription à vingt-cinq ans, on pousse la réquisition jusqu'à trente. Est-ce ainsi que la loi est la même par tous?

4°. Deux mille congés sont promis par mois, & c'est dans le même moment que, par une mesure violente, on retire tous ceux qui avoient été légalement délivrés. Quelle confiance inspirez-vous pour l'avenir, en traitant ainsi le passé?

6°. Des abus dans les congés n'empêchent pas que la presque totalité n'ait été déterminée par des infirmités dont les moins considérables sont encore nuisibles au service. Eh! comment des réviseurs y auront-ils égard lorsqu'on fait peser sur l'erreur une effrayante responsabilité? Ne sait-on pas que, pour se délivrer de toute inquiétude lors de l'examen de la première classe des conscrits, on a fait partir des jeunes gens qui, n'ayant pu rester dans les camps, ont surchargé les hôpitaux?

6°. Vous enlevez sans nécessité à la culture, au commerce, aux administrations, à toutes les professions des hommes qui s'y sont livrés sur la foi des loix préexistantes, & qui, depuis plusieurs années, sont la ressource de leurs familles.

7°. Le défenseur ardent de la résolution a fait usage d'un moyen bien étrange. Selon lui, les porteurs de congés ont aristocratisés les administrations et sont devenus compagnons de Jésus et du Soleil. Il étoit naturel de s'attendre qu'il concluroit de cette assertion qu'il falloit bien se garder d'envoyer aux armées des gens qui en infesteroient l'esprit, y semeroient le desordre, & travailleroient pour les ennemis de la patrie. C'est la conséquence directement contraire qu'il attire.

8°. Mais en écartant cette inadmissible supposition, il n'est pas déraisonnable de penser que des hommes d'une constitution foible, regrettant l'état qu'ils perdent, laissant leurs parens dans la misère, aigris par l'injustice qu'ils croient éprouver, ne remplissent très-mal les fonctions militaires. Si donc l'annulation des congés paroissoit indispensable,

il falloit au moins la rendre utile, & c'étoit précisément dans ce cas que la sagesse commandoit de remplacement ; alors on auroit eu des soldats pleins de bonne volonté, de force, & qui, ayant préféré le métier des armes à tout autre, auroient vaillamment combattu pour la république.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 13 prairial an 7.

Le directoire exécutif, sur le rapport du ministre de la guerre, arrête :

Art. I^{er}. Sont rapportés tous arrêtés & décisions pris en faveur des réquisitionnaires & conscrits élèves des écoles polytechnique, des ponts & chaussées, des mines, des géographes, aérostatique, de peinture, sculpture & architecture, élèves civils des écoles vétérinaires d'Alfort & de Lyon, élèves du conservatoire de musique, employés dans les mines, exploitations de salpêtre, raffineries, poudrières, commissariats de poudre & de salpêtre & autres établissements publics, conducteurs & charretiers des équipages militaires, employés & ouvriers aux fortifications, employés dans les régies des douanes & de l'enregistrement, maîtres de poste & postillons.

II. Ces réquisitionnaires & conscrits seront tenus de rejoindre, sans délai, les corps dans lesquels ils ont été incorporés.

III. Les conscrits de 2^e & 3^e classes attachés à ces écoles & établissements, qui auroient été désignés par le sort, pourront se faire remplacer, dans les cinq jours de la notification du présent arrêté, par l'administration municipale de leur arrondissement.

Ils se conformeront, pour ces remplacements, aux dispositions des articles 12 & 19 de l'instruction du 29 germinal dernier.

IV. Les élèves de l'école polytechnique & des différentes écoles d'application qui seront obligées de rejoindre les armées, pourront être incorporés dans les sapeurs ou dans les régimens d'artillerie, s'ils ont la taille exigée pour cette arme.

Autre arrêté du 17 messidor, an 7.

Le directoire exécutif arrête :

Art. I^{er}. Il sera formé, sous le nom d'Armée des Alpes, une armée sur la frontière des Alpes.

II. Le citoyen Championnet, général de division, est nommé commandant en chef de cette armée, sous les ordres du général en chef des armées d'Italie & des Alpes.

Signé, SIÈRES, président.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Paris, le 20 messidor an 7.

Bernadotte, ministre de la guerre, au général Championnet.

Le directoire exécutif, par son arrêté du 17 du présent mois, vous nomme commandant en chef de l'armée des Alpes. Trente mille braves vous attendent, impatient de reprendre l'offensive sous vos ordres.

Il y a quinze jours vous étiez dans les fers, le 30 prairial vous a délivré. L'opinion publique accuse aujourd'hui vos oppresseurs ; ainsi votre cause est devenue pour ainsi dire nationale. Poutrez-vous désirer un sort plus heureux?

Assez d'autres trouvent dans les accidens de la révolution le prétexte de calomnier la république. Pour des hommes tels que vous l'injustice est une raison d'aimer davantage notre patrie. On a voulu vous punir d'avoir renversé des trônes ; vous vous vengerez sur les trônes qui menaceront encore la forme de notre gouvernement.

Allez, mon ami, couvrez de nouveaux lauriers la trace de vos chaînes. Effacez . . . ou plutôt conservez cette honorable empreinte. Il n'est pas inutile à la liberté de remettre incessamment sous nos yeux les attentats du despotisme.

Je vous embrasse comme je vous aime,

Signé, BERNADOTTE.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen GÉNISSEUX.

Séance du 21 messidor.

Frison obtient la parole pour une motion d'ordre ; il dit que parmi les objets de dépense de la république, l'on en a omis un qui lui paroît pourtant d'une assez grande importance, c'est le traitement du secrétaire général Lagarde ; ce traitement, par la constitution, est fixé de 65 à 70 mille francs ; le secrétaire Lagarde a su lui donner une telle extension, qu'il est véritablement devenu exorbitant.

Il a fait reconstruire & embellir aux frais de la république, le logement qui lui étoit destiné au Luxembourg, & ces frais d'embellissement & de reconstruction se sont montés à plus de 150 mille francs.

Le secrétaire Lagarde a vingt-quatre chevaux dans ses écuries, dont six à lui & dix-huit à la république; mais tous les vingt-quatre sont nourris aux frais de la république, ce qui est une dépense de 30 à 35 mille francs par an. L'orateur a la preuve que cette année elle a excédé 34 mille fr.

De plus, le secrétaire Lagarde est propriétaire des journaux le Rédacteur & le Défenseur de la Patrie; le citoyen Gratiot n'est que son prête-nom. Or, le citoyen Hacquart a offert de fournir pour 23 mille francs le même nombre d'exemplaires que Lagarde se fait payer 46 mille francs. Ce fut Rewbell, malgré Barras & en l'absence de ce dernier, qui fit conclure ce marché.

Je ne vous parlerai pas dit-il, des vexations exercées contre les peres de famille; elles sont connues.

Lagarde, dans la Belgique, avoit appris comment on vole les citoyens, & il a mis son savoir en usage: il a toujours été, il est encore l'agent des triumvirs. Je demande le renvoi de mes observations au directoire exécutif.

Ce renvoi est ordonné.

Un secrétaire donne lecture d'une pétition de plusieurs veuves et enfans de gendarmes assassinés en poursuivant les brigands dans le département de la Creuze. — Renvoyé au directoire.

Une foule d'adresses félicitent le conseil des événemens de prairial, et l'invitent à faire punir les dilapidateurs et les traites de toute espece qui ont vendu la république en gros et en détail. — Mention au procès-verbal et renvoi à la commission.

Le citoyen André Gallois, élu en germinal dernier par le département de la Nièvre membre du conseil des cinq-cents, écrit au conseil pour l'inviter à prononcer sur son sort, et à faire cesser l'incertitude cruelle où il se trouve par la suspension de son admission. — Renvoi à la commission existante, avec invitation de faire un prompt rapport.

Le général Reuvel se plaint d'avoir été traduit arbitrairement par Schérer, devant un conseil militaire: il gémit depuis long-tems dans les fers, réclame des juges et n'en obtient pas. Il demande à être traduit devant un nouveau tribunal. — Renvoi.

Le directoire transmet un message ainsi conçu: « L'ambassadeur d'Espagne près la république française a demandé au directoire la faculté d'extraire de Bordeaux ou autres ports, soit par mer, soit par terre, environ 3000 planches de cuivre pour doubler des vaisseaux. Le directoire n'a pu répondre à la demande faite par l'ambassadeur d'Espagne, à cause de la prohibition d'exportation de cette matiere. L'intérêt de nos alliés, celui de notre marine, vous engage citoyens représentans, à prendre cet objet dans la plus prompte considération. — Renvoi à une commission spéciale.

Un second message relatif aux difficultés qui entravent la liquidation de la dette des émigrés, est renvoyé à la commission existante.

Un troisieme tend à savoir si la disposition de la loi qui exempto du droit de patente les officiers de santé employés dans les hôpitaux civils ou militaires, est applicable à ceux qui exercent leur art pour le public, qui les paye.

Plusieurs membres réclament l'ordre du jour. Quelques-uns pensent que la réclamation non admissible pour l'an 7 pourroit l'être pour l'an 8; il demande & le conseil arrête le renvoi à la commission des dépenses.

Garrau donne lecture d'une lettre de l'administration municipale de la commune de Sainte-Foi, département de la Gironde; elle annonce qu'il vient d'être vendu publiquement des effets d'équipement & de campement; qu'elle a interrogé le vendeur, & que ces réponses sont insérées au procès-verbal dont elle envoie copie.

Le même membre annonce qu'il a été également vendu un grand nombre de fusils, à vil prix, extraits du château Trompette.

Le conseil renvoie ces dénonciations à la commission, & copie au directoire.

Porte. — Il est venu ce matin à votre commission militaire un officier qui nous a déclaré avoir depuis long-tems chez lui mille fusils, mille habits, mille paires de souliers, &c. enfin tout ce qui est nécessaire pour armer un bataillon complet. Il a écrit plusieurs fois aux bureaux de la guerre, & il n'en a encore reçu aucune réponse. Je demande que la commission chargée de faire un rapport sur les dilapidateurs, soit invitée à l'accélérer.

Appuyé, appuyé, s'écrie-t-on.

Quirot fait aussi renvoyer au directoire la dénonciation des habitans de Valenciennes, relative à la vente faite dans cette commune de 60 milliers de bombes, à raison de 18 fr. le cent, qui coûte 90 fr. à la république.

Un membre, par motion d'ordre, soumet au conseil les trois questions suivantes:

- 1°. Peut-on donner sa démission de législateur, avant d'en avoir rempli les fonctions?
- 2°. Une démission de ce genre peut-elle être transmise par un message du directoire?
- 3°. Doit-on regarder comme valable toute démission donnée sous l'ancienne tyrannie?

On réclame de toute part l'ordre du jour. Il est adopté.

Le conseil ordonne ensuite l'impression & l'ajournement d'un long projet présenté par Duplantier, sur les ascendans d'émigrés.

Nota. Le conseil des anciens a renvoyé au directoire une adresse, qui dénonce Schérer pour avoir vendu des gibernes cinq centimes la piece. — Il a approuvé la résolution qui établit un octroi de bienfaisance à Châlons-sur-Marne.

Bourse du 21 messidor.

Rente provisoire, 3 fr. — Tiers consol, 9 fr. 50 c., 25 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 80 cent. — Bons $\frac{3}{4}$, 90 c. — Bons d'arrérage, 67 fr., 65 fr. 13 cent — Action de 50 f. de la caisse des rentiers.....

Discours de M. Pitt, et débats dans la chambre des communes d'Angleterre, sur le subside fourni à la Russie pour la guerre contre la France; tiré du journal anglais qui a pour titre: The True Briton. Prix, 75 cent. A Paris, chez tous les marchands de nouveautés.

Cet ensemble n'a été présenté nulle part, & il est impossible d'être Français, & de ne pas lire avec un vif intérêt ces discours, ces menacés, enfin ces dispositions du plus habile & du plus imposant de nos ennemis.

A. FRANÇOIS